

Séance du 18 octobre 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 octobre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à Mme Lauqué ; Mme Boé à Mme Touraton ; Mme Salducci à Mme Demont ; Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Gouffrant présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : URBANISME – Bail à réhabilitation au profit du PACT-HD Pays Basque concernant l'immeuble sis 19 rue Vieille Boucherie.

Il est prévu dans la convention du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD), signée le 3 juin 2011, qu'une réserve de logements provisoires soit constituée d'une part par le développement de la sous-location confiée à des organismes agréés dans le cadre de conventions avec les opérateurs demandeurs et d'autre part, par la mobilisation de logements municipaux.

La Ville de Bayonne est propriétaire de dix logements dans l'immeuble sis 19 rue Vieille Boucherie et souhaiterait mettre à disposition dans ce but trois logements.

L'immeuble nécessitant une réhabilitation, il est proposé que la Ville de Bayonne donne l'immeuble à bail à réhabilitation au profit du PACT-HD Pays Basque (qui a mené des études préalables) pour une durée prévisionnelle de 48 ans. Trois logements seront réservés pour des relogements temporaires, les sept autres gérés en bail locatif de droit commun avec un conventionnement Anah.

Cette opération implique une réhabilitation complète avec équipement d'un ascenseur par le PACT-HD Pays Basque, le montant prévisionnel des travaux s'élevant à 975 000 €. En fin de bail, les biens redeviendront propriété de la Ville de Bayonne, et ce, sans versement d'indemnité au profit du preneur.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir donner son accord de principe sur la réalisation de cette opération, étant entendu qu'il sera de nouveau saisi pour autoriser la signature du bail à réhabilitation correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.